



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE PLACE AU VELO ANGERS 10 mars 2022

L'assemblée générale a été ouverte par Françoise Coste, co-présidente, à 19h45. 68 personnes ont élargé. Jean-Marc Legrand est désigné secrétaire de séance.

La présentation des différents rapports sous forme de diaporama a permis à chacun de suivre précisément les débats. Ce diaporama est disponible auprès de l'association sachant que les comptes rendus détaillés ont été envoyés à tous les adhérents avant l'assemblée générale.

Françoise Coste, co-présidente, **se réjouit** tout d'abord **de pouvoir tenir cette réunion en présentiel** après l'assemblée générale tenue en 2020 en visio. A l'aune des préoccupations actuelles (crise sanitaire, réchauffement climatique, guerre en Ukraine), elle estime que **le vélo est une bonne réponse pour limiter la consommation énergétique** et conserver la santé.

Elle indique que le conseil d'administration a souhaité que **cette assemblée générale ne soit pas uniquement descendante mais puisse être un lieu d'échanges**. Aussi, après la présentation du rapport moral et d'activité et du rapport financier, de l'examen des changements statutaires et de l'élection du conseil d'administration, **la soirée se terminera par des travaux en groupes autour de cinq thématiques** : réparation vélo, vélo école, antennes, maison du vélo, actions utiles à la promotion locale du vélo.

I – Rapport moral et d'activités 2021

Françoise Coste résume ensuite les **actions majeures de cette année 2021** en rappelant que l'action de l'association concerne l'ensemble du système vélo et pas uniquement la question des infrastructures. Une année encore en pointillés du fait du Covid, mais avec une **très bonne activité de mai à octobre** en raison d'une forte demande sur les marquages gratuits dans l'agglomération et de **l'arrivée de notre salariée, Cyrielle Ripault** en mai.

Une **année de rodage dans le fonctionnement avec les nouveaux élus angevins** qui portent les plans vélos votés en 2019. Un mode de relation qui nous pose encore aujourd'hui beaucoup de questions. Une année qui a permis de se rapprocher des autres associations du système vélo angevin notamment pour travailler sur la **future maison du vélo**. Une **grande réussite à l'échelle de l'agglomération pour le baromètre des villes cyclables** puisque nous sommes passés de 3 communes avec plus de 50 réponses à 17 et la même dynamique se retrouve à l'échelle du département puisque le Maine-et-Loire est le 3^{ème} département avec la plus forte progression. Et aussi quelques frustrations car nous n'avons fait que deux ateliers

d'autoréparation et pas avancé sur la refonte du site internet ou pas eu d'actions sur la voie publique

Cyrielle Ripault, nouvelle et première salariée de l'association, présente son **activité tournée autour des formations à la mobilité vélo** :

- accompagnement de classes de primaire autour du « Savoir rouler à vélo » (SRAV),
- intervention aussi dans le cadre professionnel : salariés de l'INRAe, agents municipaux de Saint-Barthélemy-d'Anjou, de l'ADEME pour les sensibiliser au vélo pour les trajets domicile-travail ou pendant le travail,
- formation d'éducateurs sportifs pour qu'ils deviennent des opérateurs SRAV,
- liens tissés avec Irigo pro, qui gère des plans de déplacement d'entreprise,
- animations diverses : Université catholique de l'Ouest, La Ménitré...

Cette année, le programme Génération vélo se met en place à partir d'avril, les projets ne devraient donc pas manquer.

Nicolas Marty, co-président, présente les **résultats du Baromètre vélo 2021**. Plus de 5 000 réponses en Maine-et-Loire et 43 communes qualifiées dont 17 dans le territoire d'Angers Loire Métropole. La mobilité vélo est une demande dans tous les territoires et pas seulement en ville. L'association a relayé les résultats aux médias avec de bonnes retombées.

Françoise Coste évoque ensuite les **relations avec la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole** qui reprend à partir du 1^{er} janvier de cette année l'ensemble de la voirie des communes. Avec les nouveaux élus de 2020, il y a un **changement du mode fonctionnement**. Fini les rencontres mensuelles avec les services chargés du vélo. Les rencontres se font désormais avec les élus et en présence d'autres associations : Boites à vélo, Via Nova, SCO cyclisme, e-riders, Angers Mob Services, Fabrik Café et la Prévention routière. Deux types de réunions sont proposées : actions du plan vélo et aménagements cyclables. Les réunions étant limitées en temps (deux heures) et regroupant beaucoup de monde, il y a finalement peu de possibilités de discuter. De plus, pour les aménagements nos remarques doivent être faites rapidement souvent sur des projets déjà bouclés. Sur certains dossiers (charte des aménagements cyclables), on est consulté en amont mais plus en aval.

En complément de ces échanges, nous adressons également à la ville des **mémos tous les trimestres** pour leur faire remonter des préoccupations d'aménagement avec des réponses très variables : parfois positives, souvent ignorées.

Au final, notre **bilan** est **mitigé** sur ce nouveau fonctionnement.

En revanche, après la campagne « Parlons vélo » conduite lors des élections municipales de 2020 auprès de toutes les communes de l'agglomération, les **contacts se développent avec plusieurs communes périphériques** aussi bien pour rencontrer les élus que pour y faire des marquages. Pour assurer un meilleur maillage du territoire angevin, **l'association se propose de se doter d'antennes**, point qui sera évoqué au titre de la modification des statuts.

A l'initiative de Place au vélo Nantes et avec des financements ad hoc de l'ADEME et de la Région des pays-de-la-Loire, s'est mis en place un **collectif Pays de la Loire des associations cyclables au nombre de 25 dans la région**. Ce collectif permet de mettre en commun des compétences, des idées, des ressources et certaines formations (organisation de webinaires, formation d'initiateurs mobilité vélo à destination des bénévoles par exemple). Il permet

d'accompagner les nouvelles associations qui se créent sur le territoire comme Place au vélo en Saumurois.

À la suite de ces présentations, quelques questions sont posées.

Pourquoi avoir supprimé l'adhésion familiale ? Elle a été effectivement supprimée il y a deux ans. C'est plus simple pour la gestion. Un couple qui adhère permet d'avoir deux adhérents. Auparavant on ne comptait pas tous les membres de la famille.

Pourquoi Cyrielle ne travaille-t-elle pas plus ? Deux explications à cela. Cyrielle a quatre enfants dont deux jumeaux et préfère ce rythme actuellement. Par ailleurs, il faut garantir des recettes nouvelles à l'association qui montent en puissance progressivement.

Est-ce qu'il ne faut pas durcir le ton si on a du mal à se faire entendre ?

Nicolas et Françoise indiquent que, avec le conseil d'administration, c'est la question qu'ils se posent en permanence. L'idée est de conserver un dialogue pour éviter la fermeture complète des portes. Le constat est aussi fait qu'on arrive à faire avancer des projets.

Il y a eu les **assises de la transition écologique**, les résultats ont été très clairs en faveur du vélo avec beaucoup d'actions. Il a été annoncé un **comité de citoyens** qui va être formé pour **évaluer la mise en place de toutes ces actions. Est-ce que PAV y est ?**

Le comité n'est pas encore en place. Mais il devrait être constitué de citoyens tirés au sort et non d'associations.

Les bus d'Irigo sont dangereux pour les cyclistes. **Quelles actions de l'association envers Irigo ?**

Le choix d'Angers est de mêler sur beaucoup d'axes les vélos et les bus dans un même couloir. Ce n'est pas très sécurisant pour les cyclistes et cela rend plus difficile la conduite des chauffeurs de bus. L'association se rapprochera d'Irigo pour demander que leurs chauffeurs soient plus attentifs aux cyclistes.

A la suite de ces présentations et des questions, le rapport moral et d'activités est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

II – Rapport financier 2021

Les comptes sont présentés par François Coste. Elle remercie la trésorière Éliane Del Col pour son travail, notamment de mise à jour des comptes sur Assoconnect. L'exercice de l'association Place au Vélo, d'une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 présente un **résultat positif de 11 377 €** (rappel n-1 : 687 €).

Les **produits** sont de 25 456 € (rappel n-1 : 6 166 €). Cette forte augmentation est principalement due :

- aux **marquages** : 4 252 € (rappel n-1 1 510 €) ; l'association a bénéficié au cours de l'exercice d'une convention avec Angers Loire Métropole prenant en charge le coût des marquages à hauteur de 15€ par marquage,

- aux **formations** en entreprises et organismes : 9795 €,
- aux **adhésions** : 2 583 €, soit 287 adhérents,
- aux **dons** : 5 230 €,
- à un **don exceptionnel du Crédit Agricole** : 3 287 €.

Il est à noter que **l'association n'a pas demandé de subvention à la ville d'Angers** au cours de l'année 2021 (390 € perçu à ce titre en 2020).

Il a été décidé, à compter de cet exercice, de préciser les recettes entre dons et adhésions, suite à la reconnaissance d'intérêt général par l'administration fiscale. Le montant total des participations reçu est de 7 813,65 € (hors don exceptionnel du Crédit Agricole), soit :

- adhésions : 2 583 € correspondant à 287 adhérents X 9 € (montant de la cotisation de base décidé lors de la précédente assemblée générale),
- dons : 5 230,65 €.

L'augmentation des **charges** 14 076 € (rappel n-1 : 5 479 €) est liée à l'embauche d'une salariée à 2/5 de temps depuis le mois de mai 2021 (coût total : 8 339 € dont 1 000€ de formation pour l'obtention du CQP Éducatrice Mobilité Vélo), d'une part, et par à des achats de matériel liés à l'activité (coût total : 2 263 € ; rappel n-1 : 504 €), d'autre part.

Il est à noter qu'il n'y a pas eu de recours, au cours de cet exercice, au service juridique d'un avocat, la procédure sur le carrefour Pasteur-Montaigne ayant été réglée à l'amiable en septembre 2020 (rappel n-1 : recours pour 1 963,2 €). La mise en place du paiement en ligne sur Assoconnect entraîne des frais d'encaissement de 106,3 €. Les autres charges sont restées constantes.

Une question est posée sur le don du Crédit agricole. Un certain pourcentage des montants investis sur les assurances vie abonde un fonds pour les associations qui ont leur compte au Crédit agricole. Cette année le Crédit agricole a proposé d'en faire bénéficier Place au vélo et le conseil d'administration a approuvé ce don.

A la suite de cette présentation, le rapport financier est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

III – Modifications des statuts et cotisation pour les personnes morales

Plusieurs changements dans les statuts sont proposés qui portent :

- sur la **création d'antennes** de l'association (article 5) qui peuvent être des personnes morales ou de simples regroupements d'adhérents de l'association,
- sur une précision apportée sur la compétence du conseil d'administration et de l'assemblée générale pour fixer respectivement les **modalités** (article 4) **et le montant de la cotisation** (article 6) des personnes physiques et morales,
- sur un **complément sur les ressources de l'association** (article 8),
- sur l'**incompatibilité des fonctions de membre** du conseil d'administration **avec un mandat d'élu** dans l'agglomération d'Angers (article 11),
- sur la **fonction d'observateur** au conseil d'administration (article 11 également).

Article 5

Admission

Toute personne physique, et, sous réserve de l'avis favorable du conseil d'administration, les personnes morales dont les objectifs sont compatibles avec ceux de l'association. Parmi ces personnes morales figurent les antennes géographiques de Place au vélo.

Les antennes géographiques, regroupant des adhérents d'une même commune hors Angers, peuvent être :

- un regroupement d'adhérents de Place au vélo sans existence juridique propre,
- une association locale dont les objectifs sont compatibles avec ceux de Place au vélo, mais n'engageant pas Place au vélo pour des objectifs autres que ceux figurant à l'article 2 des présents statuts.

Une antenne peut, à sa demande, être représentée par une personne au conseil d'administration, ou comme observateur, propositions soumises au vote de l'assemblée générale annuelle. En cas d'absence de représentation au CA, un membre du CA lui est attribué comme correspondant.

La qualité de membre d'une personne physique subsiste lorsque celle-ci est par ailleurs membre d'une personne morale (juridiquement autonome) adhérente de l'association.

Article 4

Les membres

Les personnes physiques ou morales versent une cotisation suivant les modalités définies par le conseil d'administration.

Article 6

Cotisation

Le montant des cotisations annuelles, pour les personnes physiques et les personnes morales, est fixé chaque année en assemblée générale.

Article 8

Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

[...]

- Les prestations versées par un tiers, définies par convention ou de gré à gré, correspondant aux objectifs de l'association.

Article 11

Conseil d'administration

Est éligible au conseil d'administration toute personne âgée de 18 ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus de six mois et à jour de sa cotisation. N'y est pas éligible tout membre de l'association exerçant un mandat d'élus dans une commune de l'agglomération d'Angers. L'entrée en fonction dans un mandat d'élus entraîne de facto la radiation du conseil d'administration.

Les membres sont rééligibles.

Des observateurs peuvent être désignés par l'assemblée générale. Ils sont associés aux réunions et aux tâches du conseil d'administration, sans droit de vote.

L'ensemble de ces modifications statutaires est adopté à l'unanimité.

A la suite de ces modifications statutaires, il est proposé de fixer le **montant de l'adhésion des personnes morales** à 25€.

Un adhérent pose la question du montant de cette cotisation qu'il trouve peu importante. La co-présidente répond que certaines associations n'en ont pas forcément les moyens.

Le montant de la cotisation pour les personnes morales est adopté à l'unanimité pour un montant de 25 €.

IV – Élections du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit cinq à six fois par an. Le nombre de titulaires est de 15 au maximum. Des observateurs peuvent compléter le conseil. Ils participent aux échanges mais ne peuvent prendre part aux votes. Cela permet de voir si on est intéressé pour aller plus loin dans la prise des responsabilités.

Le conseil d'administration était de 14 membres dont quatre qui ne se représentent pas (Guilhem Anzalone, Marie-Pierre de la Bretèque, Pauline Jeannin, Xavier Tisseron). Parmi les six observateurs présents au conseil d'administration, un ne se représente pas (Luc Chohin).

Cinq nouveaux postes sont disponibles et il est souhaité l'entrée au conseil d'adhérents non angevins pour faire vivre nos antennes. L'assemblée générale enregistre les nouvelles candidatures de Dominique Briodeau (Beaucouzé), de Fabrice Foucher (Angers), de Yann Guillemois (Angers) et de Bernard Lalos (Loire-Authion) comme membres du CA et de Alain Body (Angers), Christine Courcault (Loire-Authion) et Elsa Lidin-Chakkine (Angers) comme observateurs.

A la suite de cet appel à candidatures pour le conseil d'administration et comme observateurs,

ont été élus à l'unanimité au conseil d'administration :

Dominique Briodeau (Beaucouzé)

Françoise Coste (Angers)

Eliane Del Col (Angers)

Carolyne Dürr (Angers)

Fabrice Foucher (Angers)

Yann Guillemois (Angers)

Frédéric Guimier (Angers)

Julien Jeauffre (Saint-Léger-de-Linières)

Bernard Lalos (Loire-Authion)

Jean-Marc Legrand (Angers)

David Leprêtre-Le Goic (Angers)

Nicolas Marty (Angers)

Jérôme Rivière (Angers)

Jean-Michel Trotignon (Angers)

Ont été désignés observateurs :

Alain Body
Christine Courcault
Eddy Jacquemin
Dominique Lebreton
Elsa Lidin
Romain Pieyre
Rémi Ruffini

V – Ateliers sur les orientations 2022

A la suite de cette partie statutaire, cinq groupes de travail se sont réunis pour aborder cinq thématiques visant à définir nos orientations pour 2022 : réparation vélo, vélo école, antennes, maison du vélo, actions utiles à la promotion locale du vélo.

Les comptes rendus de ces ateliers figurent en annexe.

Fait à Angers le 31/03/2022

Le secrétaire de séance Jean-Marc Legrand

Atelier « Réparation vélos »

Animateurs : Carolyne Dürr et Rémi Ruffini

Participants :

Etienne Gille etienne.gille@fedaya.net

Jean-Luc Deloux

Stéphanie Retault phanie.retault@gmail.com

Elsa Lidin-Chakine

(Eliane del Col, invitée intéressée...)

Thierry Palpied est aussi passé et a indiqué être disponible pour continuer les ateliers.

Participants : peu nombreux mais très intéressés.

Plusieurs de ces participants ont des compétences réparation permettant une participation/tutorat lors d'ateliers (les 3 premières personnes) et pourront proposer leurs compétences lors des ateliers, tout en souhaitant aussi augmenter les leurs. Les autres personnes souhaitent se former pour plus d'autonomie et peuvent contribuer en fonction de leurs capacités.

Accord aussi pour essayer de regarder autour ce qui se fait en matière d'ateliers d'autoréparation dans différents endroits comme les Maisons du vélo.

Objectifs :

- former pour réparer, acquérir de l'autonomie,
- augmenter ses compétences par l'échange avec d'autres réparateurs,
- prévenir, entretenir.

Tenue d'ateliers :

- associés à des événements,
- associés à des lieux (maison de quartier, maison du vélo, autres lieux possibles...) avec installation plus permanente d'un local. Possibilité de stocker du matériel, des pièces récupérées, des vélos à remettre en état ou à désosser pour les pièces.

En plus des ateliers, souhait de réunions du groupe lui-même pour échanger et progresser entre « spécialistes », en apprendre plus ensemble, sur des cas concrets (vélos), par exemple dans les locaux de Place au vélo

Possibilité d'ateliers réparations, avec une thématique particulière plus développée : les freins, les pneus, l'éclairage, etc.

Atelier « La base pour les nuls avant de partir en voyage » : gonflage, réglage hauteurs selle et guidon, freins, graissage, éclairage, trousse de voyage de base...

Atelier « Vélo école »

Animateurs : David Leprêtre-Le Goic et Jérôme Rivière

Participants :

7-8 adhérent(e)s se sont présentés à notre atelier (prénoms : Marie-Cécile, Bruno, Philippe, Victor, Valentin...)

Au regard des échanges, ce sont des cyclistes qui portaient intérêt à cette activité.

Passé, pour certains, l'étonnement, que des personnes ne sachent pas faire de vélo, les interrogations des adhérents se rejoignent dans le sens "comment peut-on apporter des conseils à des personnes qui ne savent pas faire de vélo" :

- j' n'ai pas le savoir, la technique, la légitimité,
- quel engagement cela représente ?
- en combien de temps peut-on apprendre à qqn à faire du vélo ?
- quel est le profil des apprenant(e)s ?

Des échanges intéressants car des questionnements et de l'intérêt pour le sujet.

Plusieurs voulaient simplement découvrir comment ça se passait : nous leur avons proposé de venir sur les lieux nous observer pendant les périodes scolaires - les mardis 10h30/11h30 et jeudi 18h/19h à la maison des Trois Mâts. Pas d'engagement de leur côté, ils viendront quand ils le sentiront.

D'autres voulaient de la matière, un guide. Aux trois participants qui ont laissé leurs mails (Bruno, Valentin et Philippe), a été transmis un guide vélo école de plusieurs dizaines de pages concocté par l'expérimenté Loïc Boche de PAV Nantes.

Valentin est venu nous voir dès le jeudi suivant (le guide n'avait pas été encore transmis) et il a eu l'air réceptif, il reviendra une deuxième fois début avril.

Philippe nous a fait un retour comme quoi il était intéressé par le sujet mais qu'il n'est pas disponible sur nos créneaux actuels et qu'il le serait, par exemple, sur le lundi soir. Mais avant de songer à proposer d'autres créneaux aux adhérentes des Trois Mâts (créneaux qui trouveraient preneurs vu la liste d'attente), il faut que nous soyons + de bénévoles et voir si les bénévoles sont dispos + de fois car c'est aussi engageant.

Atelier « Antennes »

Animateurs : Jean-Michel Trotignon et Nicolas Marty

Participants :

Evelyne DANIEL (Beaucouzé) evelyne.daniel049@outlook.fr

Christine COURCAULT (Loire-Authion) courcault.ch@wannadoo.fr

Bernard & Nadine Lalos (Loire-Authion) bernard2112lalos@orange.fr

Luc DANIEL (Beaucouzé) lucdaniel.angers@orange.fr

Joseph CHAUVEAU (Sainte-Gemmes-sur-Loire) joseph.chauveau@laposte.net

Christine CLOPEAU (Sainte-Gemmes-sur-Loire) christine.clopeau@orange.fr

Laurence Saint Oyant (Bouchemaine) laurence.saint.oyant@orange.fr

Dominique BRIODEAU (Beaucouzé) briodeau.dominique@etik.com

Chrystelle Lecomte (Rives du Loir en transition)

1. Bouchemaine (15 membres environ)
2. Sainte Gemmes-sur-Loire (10 membres environ dont 1 élu)
3. Loire-Authion (10 membres)
4. Beaucouzé
5. Rives-du-Loir en transition

1 – Comment une antenne peut faire remonter via PAV ou directement aux élus ? (PAV est plus reconnu)

2 – Rencontrer les cyclistes / état des arceaux / remontées voiries. Groupe informel. Rencontres avec les élus, sortie à vélo. Créer une antenne Sainte-Gemmes sans association. Quelle possibilité de location de salle (statut différent si asso). Utilisation des logos PAV ? Quelle assurance pour les antennes ? Nom d'antenne doit contenir le nom de PAV. 2022 : aménagement de la D122 (pré- projet).

3 – Les objectifs doivent être portés de manière commune.

4 – Confusion Maire-Pdt. Participation au plan vélo. AO auprès d'un cabinet. Conseils des sages.

5 – Groupe Mobilités. Objectif trajets Villevêque – Soucelles – Angers. Comment articuler les choses ? Prendre Train à Briollay. Pas d'Antenne.

QUESTIONS / REMARQUES :

Besoin de communiquer les coordonnées.

Besoin d'infos techniques : aménagements / garage à vélo Besoin d'experts

Cartographie à partager

Prison : 2 hypothèses

- - Recentrer sur D4 (plan vélo Brain Trélazé)
- - Connexion route de Pignerolles
-

Témoignages Voyage vélo

Atelier « Une maison du vélo pour les Angevins »

Animateurs : Julien Jeauffre et Dominique Lebreton

Quatre autres participants.

Une séquence de 6-7 minutes où chacun a jeté ses idées.

Une séquence de restitution de 15 minutes.

Une maison des mobilités actives :

- emblématique des transitions,
- avec accueil par agents publics,
- avec gouvernance partagée.

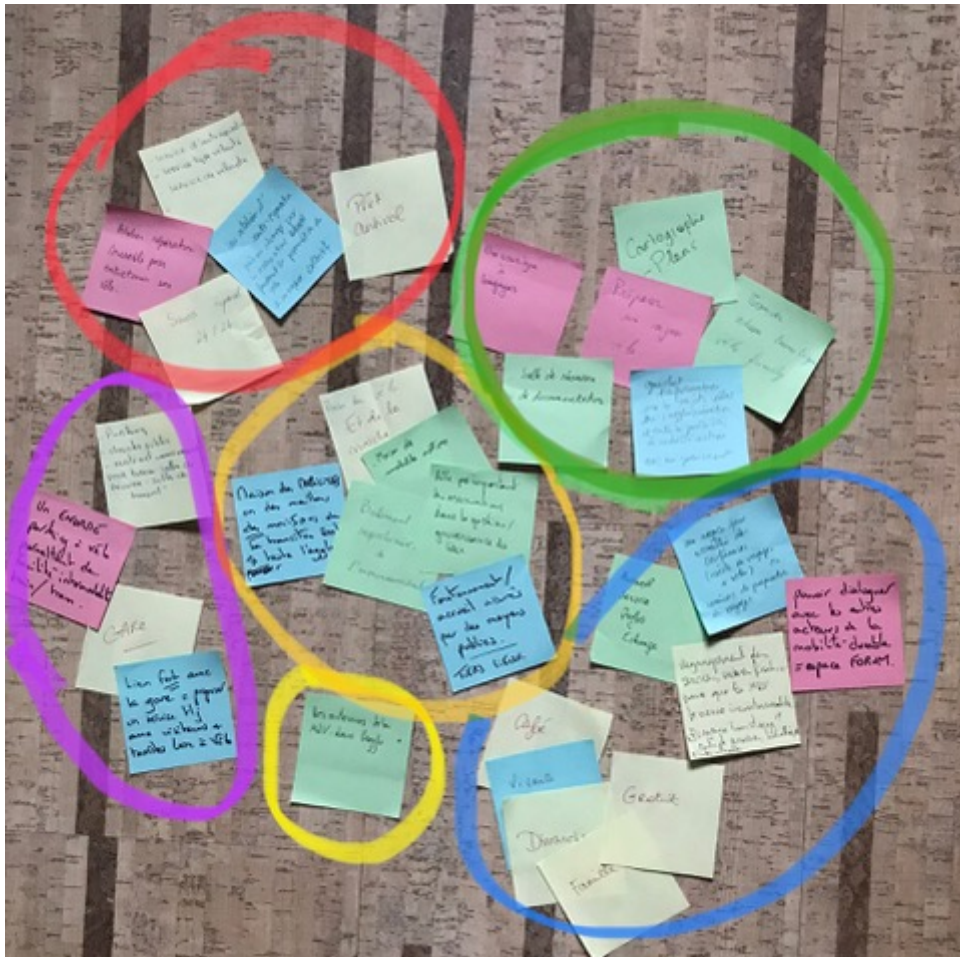
Lieu de rencontre.

À proximité immédiate de la gare.

Avec parking vélo.

Lieu de formation et d'information sur ces mobilités.

Lieu de services (réparation, infos touristiques pour les Angevins et les autres).



« Actions utiles à la promotion locale du vélo » qu'il a été proposé de transformer en « Promotion du vélo et de la marche à pied auprès du grand public »



Actions utiles à la promotion locale du vélo

Peu d'actions en 2021 sauf marquages, balades, journée sans voitures



Actions antérieures au Covid

Vélorution sur des points sensibles

Collage d'autocollant GCUM sur les voitures mal garées

Sensibilisation à l'éclairage des cyclistes la nuit

Parking Day (transformation de places de parking en espace vert, convivial, créatif ou revendicatif)



Propositions

Blocage de rues lors de sorties d'école pour demander des rues sans voiture à certaines heures

Des actions ciblées sur certains irritants : barrières entravant le déplacement, absence de TAD, de pistes cyclables à contre sens...

Interpellations des cyclistes et trottinettes sur trottoirs ou à grande vitesse dans rues piétonnes

Jean-Marc, Fabrice

Vos idées ? Vos envies ? Votre contribution ?

Animateurs : Fabrice Foucher et Jean-Marc Legrand

Participants (recensement non exhaustif) :

arnaud-herbreteau@protonmail.com

perrportier@yahoo.fr (souhaite être aussi informée des balades vélo)

bodyalain@orange.fr

jpaulroche44@gmail.com

yann@guillemois.fr

de-kerorguenj@wanadoo.fr

philippe.robert@agrocampus.fr

glerseau@laposte.net

Les discussions ont porté sur diverses actions possibles.

Reprendre les vélorutions : faire masse pour occuper la route. Avoir une vélorution régulièrement (par exemple, le jeudi soir, tous les 15 jours), s'appuyer sur les réseaux sociaux pour mobiliser, se retrouver dans un bar associatif après...

Irigo : besoin d'une action auprès d'Irigo. Sensibilisation des chauffeurs de bus. Formation par PAV ?

Parade lumineuse : à refaire avant Noël. Besoin d'actions festives pour promouvoir l'usage du vélo.

Éclairage des cyclistes : besoin d'action de sensibilisation auprès de cyclistes sur l'éclairage des vélos en ville. Action à mener à l'automne (au moment du changement d'heure) : à coordonner avec la ville (campagne d'affichage), la police municipale (rappel à la loi → sensibilisation), distribution de lumière led rechargeable (voir avec la ville, Décathlon...).

Parking sauvage des voitures : action de communication humoristique (pas les GCUM). Prévoir un flyer A4 qui pourrait être coupé en 4 et posé sur le parebrise des voitures (action dans les quartiers le soir et aussi autour des marchés le samedi matin).

Respect du code de la route par l'ensemble des usagers de la chaussée (vélo, trottinette, voiture...) : campagne pour rappeler la loi qui n'est souvent pas connue (exemple SAS vélo, circulation sur les trottoirs, contresens cyclables).

Par exemple : affichage de panneau au niveau des SAS (expliquer le SAS et les amendes encourues).

Matérialiser avec une peinture blanche lavable des aménagements que nous demandons depuis longtemps.

Action autour des écoles le matin et en fin de journée.

Demander aux élus de se déplacer à vélo ou en fauteuil roulant.